

Québec, le 6 juillet 2012

Monsieur Marc Lachance
Directeur général
Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
1, rue Leclerc
Saint-Tite-des-Caps (Québec) G0A 4J0

290

DQ13

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

**Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauté – 4
dans la MRC de La Côte-de-Beaupré
Question complémentaire du 6 juillet 2012 (DQ13 n° 2)**

Monsieur,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet la question complémentaire suivante dont la réponse est attendue pour le **10 juillet 2012** :

Question 2

La construction des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauté 2 et 3 entraînent des impacts sur la qualité de vie de certains de vos contribuables notamment en raison des nuisances résultant d'une augmentation importante de la circulation routière et du transport de biens et services sur certaines artères de votre municipalité.

- A. Les nuisances (bruit, poussière) causées par la circulation routière sont-elles assujetties à vos règlements sur les nuisances ?

Dans la négative, veuillez expliquer et documenter.

- B. Est-ce que d'autres règlements encadrent ces nuisances ?

Dans l'affirmative, à quel moment de telles nuisances contreviennent-elles à ce règlement ?

- C. Quelles mesures peuvent être mises en œuvre par la municipalité pour rendre ces activités conformes à sa réglementation ou pour sévir en cas de non-conformité prolongée ? Veuillez préciser et documenter.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey 
Coordonnatrice du secrétariat de la commission